

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, BAREIL Bruno, SELARIES Pierre, , FONTES Jean-Marc, JESUPRET Suzanne, DERKAOUI Abdelkader , DEVEYER Nicole , BAREIL Marc

Absents : MM FOURQUET Dominique,

Secrétaire de séance : SELARIES Pierre

Date de la convocation : 15 septembre 2017

Début de séance : 21h00

Madame le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour l'annulation de la régie d'avance et la délibération d'intégration d'une parcelle

- **ANNULATION REGIE D'AVANCE**

Madame le Maire propose de supprimer la régie d'avance pour l'achat de timbres à compter du 1 septembre 2017, suite au changement de secrétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ *Approuve la proposition*

Voté à l'unanimité.

- **INTERGRATION DE PARCELLE**

Madame le Maire présente aux conseillers la convention de restitution de terrain de la part d'ENEDIS concernant la parcelle AA 227 dans le domaine communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ *Approuve la convention*

Votée à l'unanimité.

- **DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	10001	INSTAL.TECH.,MATERIEL &OUTILLAGE INDUSTRIELS	56 888.00
23	2315	016	INSTAL.TECH.,MATERIEL &OUTILLAGE INDUSTRIELS	25 208.00
23	2315	015	INSTAL.TECH.,MATERIEL &OUTILLAGE INDUSTRIELS	1 445.00
Total				83 541.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	2315	ONA	Installations, matériel et outillage techniqu...	-83 541.00
Total				-83 541.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget eau et assainissement de l'exercice 2017.

Voté à l'unanimité

- **CONVENTION FAUCHAGE COMMUNE/CCPLM**

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de renouvellement de convention pour la campagne de fauchage et de débroussaillage 2017-2019 de la commune de Villespy, avec la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère et leur rappelle que la commune de Villespy possède le matériel permettant la réalisation de ces travaux et que la CCPLM propose de rembourser la commune sur la base du prix moyen TTC, négocié avec l'ensemble des entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour signer la convention avec la CCPLM
- Donne tout pouvoir à Madame le maire pour signer cette convention.

Voté à l'unanimité.

- **ADHESION DU SYNDICAT SUD OCCIDENTAL DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE AU SYNDICAT SUD ORIENTAL DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE**

Le Syndicat Sud Occidental des Eaux de la Montagne Noire a sollicité son adhésion au Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire.

Le Comité syndical a délibéré favorablement sur le principe et nous sollicite afin de finaliser l'extension.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération du Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire

- le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion au 1^{er} janvier 2018 et donne mandat à madame le maire à signer tout acte se rapportant à la dite délibération

Vote : 7 Pour ; 1 Contre.

- **MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le conseil Communautaire a approuvé le projet de modification statutaire intégrant notamment la prise des compétences « eau » et « assainissement collectif et non-collectif » au 1^{er} janvier 2018.

Cette modification doit être approuvée par chaque conseil municipal.

Le conseil municipal émet un avis favorable :

- à la prise de compétences « eau » et « assainissement » par la CCPLM au 1^{er} janvier 2018
- à la mise à disposition de la CCPLM des ouvrages, installations et équipements du service, à titre gracieux, dès le 1^{er} janvier 2018.

Voté à l'unanimité.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Suite à la mise en place du dispositif « voisins vigilants », le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'installer 2 panneaux à chaque entrée du village, sur l'axe Carlipa et Saint Papoul.
- Différents point sont évoqués

Fin de séance : 23h00

Villespy, le 22 septembre 2017

Le Maire



